

<b>Animateur :</b>	Laurent Fouché
<b>Membres présents :</b>	Mme Véronique Autexier MM.Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Jean Guillen
<b>Membre excusé :</b>	M. Bruno Renon
<b>Membre invité :</b>	Néant
<b>Membre absent :</b>	Néant
<b>Invité absent :</b>	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n° 27 du 06/04/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Report des rencontres
- Etude des forfaits

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

### 4° Questions et informations diverses

## INTRODUCTION

**Accueil :** L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

### Validation du PV précédent

Le PV n° 27 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

### Informations de l'animateur

Néant

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Division 1	0	F.C.C.L 2 – AS Brie	05/03/2022	16/04/2022	20h00
Division 2	A	CS St Angeau – CR Mansle	13/03/2022	17/04/2022	15h00
Division 2	B	AL St Brice – FC Nersac	27/03/2022	16/04/2022	20h00
Division 3	A	US.AM Montbron 2 - Abzac	12/03/2022	16/04/2022	20h00
Division 3	B	ES Fléac – FC St Amand de Boixe	10/04/2022	08/05/2022	15h00
Division 3	D	ES Javrezac-Jarnouzeau – JS Grande Champagne	10/04/2022	08/05/2022	15h00
Division 4	B	OFC Ruelle 3 – Taizé Aizie les Adjots	12/03/2022	16/04/2022	20h00
Division 4	D	C.O La Couronne 3 – Ent St Séverin Palluau 2	01/05/2022	08/05/2022	15h00
Division 4	E	CS Chassors – ES Nercillac-Réparsac	01/05/2022	24/04/2022	15h00
Division 5	A	Elan Charentais 3 – Chabanais 2	13/03/2022	17/04/2022	15h00

### **Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces reports**

### 2° - Etude des « Forfaits » du 09 et 10 avril 2022

- Critérium à 7  
Poule B : US Bouex 3 du 10 avril 2022 (1er forfait)

En l'absence de règlementation financière, le club concerné ne sera pas sanctionné.

- Championnat départemental D3  
Poule C : J.S Garat/Sers/Vouzan du 10 avril 2022 (1er forfait)
- Championnat départemental D4

Poule B : US Anais 2 du 10 avril 2022 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule C : AMS Puymoyen 3 du 10 avril 2022 (2<sup>ème</sup> forfait)  
ASC Mayotte du 09 avril 2022 (3<sup>ème</sup> forfait)

Les clubs concernés seront débités de **40 Euros** en application des tarifs Généraux (2021/2022)  
Le club de l'ASC Mayotte sera débité de **60 Euros** en application des tarifs généraux (2021/2022)  
Le club de l'ASC Mayotte est déclaré forfait général.

- Championnat départemental D5  
Poule B : AS Aigre 3 du 10 avril 2022 (2<sup>ème</sup> forfait)  
Poule D : E.S Mornac 3 du 09 avril 2022 (1<sup>er</sup> forfait)

Les clubs concernés seront débités de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2021/2022)

**Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces forfaits**

## SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

### 3° - Régularisation financière

Rencontre D4 – Poule C (ASC Mayotte/USA Montbron 3) du 02 avril 2022 à 20h00  
Arbitre de la rencontre : M. Fahda Maan  
Accompagnateur : M. Chamoulaud Jean-Paul  
Compte tenu de la déclaration tardive (02 avril 2022 à 17h42) du forfait de l'ASC Mayotte et de la présence de l'arbitre et de l'accompagnateur sur le lieu de la rencontre, les frais kilométriques de l'arbitre (24,06 euros) et de l'accompagnateur (24,06 euros) seront crédités à l'arbitre et à l'accompagnateur par débit du club de l'ASC Mayotte

## QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

### 4° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club du C.O La Couronne du lundi 11 avril 2022. - Demande de report d'une rencontre du 01 mai 2022 – Avis favorable du club adverse – Avis favorable de la Commission.
- Courriel du club du F.C St Amand de Boixe du mardi 12 avril 2022. - Demande de report d'une rencontre du 17 avril 2022 – Avis favorable du club adverse – Avis favorable de la

Commission.

- Courriel du club de CS Chassors du mercredi 13 avril 2022. - Demande de report d'une rencontre du 01 mai 2022 – Avis favorable du club adverse – Avis favorable de la Commission

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 13/04/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°27 du 06/04/2022	<b>Validé</b>	-	-
<b>1</b>	Report des rencontres	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>
<b>2</b>	Etude des Forfaits du 09 et 10 avril 2022	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>

La prochaine réunion est fixée au mercredi 20 avril 2022 à 17h00.

-----

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

-----

L'animateur  
Fouché Laurent



Le Secrétaire  
Brandy Philippe

